

Objectifs

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.

Etre capable de définir, d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.

Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de l'appliquer et de le faire appliquer.

Public

Personnel d'encadrement de chantier : travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

Personnel d'encadrement technique : l'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

Pré requis

Fournir un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur, d'une validité de moins de 2 ans. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Durée

35 heures

Effectif minimum

3

Effectif maximum

10

Maintien et Actualisation et des Connaissances

Recommandé tous les 3 ans.

Attribution finale

Attestation de formation délivrée par Formathys

Théorie

THEORIE :

Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.

Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés.

La protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent.

La réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés. Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.

Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées.

PRATIQUE

Application des conclusions de l'évaluation des risques, choix des méthodes de travail et définition des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement.

Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ; Procédures de décontamination du personnel et des équipements.

Mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique de chantier.

Procédures d'entrée et de sortie de zone confinée.

Mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail.

L'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement Choix des EPI adaptés.

Mise en œuvre des mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers

Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets.

Les situations d'urgence, d'identification de situation anormale, notamment accident ou intoxication et conduite à tenir dans ces situations.

Méthode et Support pédagogique

Exposés, cas pratiques adaptés aux différentes activités concernées, films pédagogiques et vidéos ciblées sur des modules spécifiques de la formation, questions-réponses, jeux de rôles, Quiz tout au long de la formation, échanges d'expérience, démonstrations...

VALIDATION DE LA FORMATION

Evaluation théorique de 20 minutes.

Evaluation pratique d'une heure.

Analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention

- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination).

- Gérer l'élimination des déchets amiantés.

- Réagir en cas d'incident/d'accident.

- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

Qualification des Intervenants

Moyens Pédagogiques nécessaires à la formation

Principales références réglementaires



Prévention du risque amiante - Formation des encadrants

Arrêté du 23/02/2012 entré en vigueur le 8 mars 2012.
Art. R 4412-139 du code du travail.

Documents de référence

FORMATHYS - 198, Rue du Bois - Parc d'activité BARROIS - Bâtiment n°2 - 59182 MONTIGNY EN OSTREVENT
Tél : 03 27 87 97 31 - Fax : 03 27 87 61 28 - Siret : 480 113 281 000 20 - APE : 8559 A
SARL au Capital de 7 500€ - Mail : contact@formathys.fr

www.formathys.fr